

NOTE D'INFORMATION ACCÈS TERRAINS PHOTOGRAPHES

Afin de favoriser la valorisation de nos compétitions tout en garantissant la sécurité des acteurs du jeu et le bon déroulement des rencontres, la LFNA souhaite clarifier les règles d'accès aux terrains pour les photographes professionnels ou indépendants ainsi que pour les personnes en charge de la communication des clubs évoluant en R1 et R2.

1. ACCÈS AUTORISÉ SELON LES CONDITIONS SUIVANTES :

- **Journalistes et photographes titulaires d'une carte de presse ou d'une Carte Sports Presse UJSF, correspondants médias locaux** : accès libre aux terrains.
- **Photographes indépendants** : obligation de souscrire une **licence ayant-droit presse** auprès du service licences de la LFNA (licence payante,).
- **Chargé de communication des clubs de R1 et R2** : possibilité, sur demande du club, de bénéficier d'une **licence ayant-droit presse gratuite** (*sous-réserve que cette personne soit déjà licenciée dans son club et au maximum de 2 personnes par club*).
- **Finales régionales** : accès conditionné à un **système spécifique d'accréditation** mis en place par la Ligue.
- **Compétitions nationales (toutes catégories)** : demandes d'accréditation à adresser directement **au club concerné**.

2. PROCÉDURES À RESPECTER

- **Se présenter au délégué** avant le début de la rencontre
- **Chasuble obligatoire** pour toute présence en bord terrain.
- **Interdiction de circuler sur le terrain** pendant la rencontre (hors zones autorisées).
- **Positionnement obligatoire derrière les buts**, en dehors des zones de jeu.
- **Accès aux vestiaires** uniquement sur **autorisation expresse du délégué** de la rencontre.

Cette clarification vise à instaurer un cadre clair et partagé, garantissant à la fois le respect du jeu, la sécurité des acteurs et la valorisation médiatique de notre football régional.

Pour toute question vous pouvez contacter le service communication : communication@lfna.fff.fr